

BRUPASS 1 MOIS / 12 MOIS

BRUPASS XL 1 MOIS / 12 MOIS

Abonnement unique pour les transports en commun dans et autour de Bruxelles-Capitale

⊙ 2ème classe

⊙ 1 ou 12 mois

Réduction : non, prix forfaitaire dans et autour de la Zone* Bruxelles

OU L'UTILISER ?

Abonnement Brupass

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles*.

Vous pouvez également voyager dans l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

Abonnement Brupass XL

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles* ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik .

Vous pouvez également voyager autour de l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

Attention : La gare de Brussels-Airport Zaventem n'est pas intégrée dans l'aire de validité de l'Abonnement Brupass (XL).

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MoBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

OU L'ACHETER ?

Nouvel Abonnement Brupass (XL):

Au guichet :

Vous pouvez acheter un Abonnement Brupass (XL) pour une durée de 1 mois ou 12 mois aux guichets de toutes les gares SNCB et chez les Sociétés Régionales de Transport STIB, de Lijn et TEC.

Rendez-vous au guichet de la gare de votre choix.

Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MoBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MoBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Via sncb.be :

Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous achetez votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) en même temps que votre carte MoBIB* (si vous ne possédez déjà pas une carte MoBIB*) sur laquelle votre abonnement sera chargé. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours si vous commandez une nouvelle carte MOBIB*) avant le début de la période de validité de votre abonnement.

Lors de l'achat de votre nouvel abonnement via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous pouvez utiliser les cartes MoBIB suivantes:

- une nouvelle carte MoBIB* que vous achetez en même temps que votre nouvel abonnement ;
- une carte MoBIB* SNCB existante ;
- une carte MoBIB* TEC / DE LIJN, STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Vous pouvez également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur sncb.be (via votre compte My SNCB).

Procédure à suivre :

- Créez votre compte MySNCB et authentifiez-le en vous identifiant via votre carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de votre pièce d'identité* valable ;
- Choisir l'option « acheter un nouvel abonnement » ;
- Choisissez le type d'abonnement : ABONNEMENT BRUPASS ou ABONNEMENT BRUPASS XL, date de début de validité, la période de validité ;
- Chargez votre abonnement sur votre carte MoBIB* ou achetez une nouvelle carte MoBIB*. Dans ce dernier cas, téléchargez votre photo d'identité ;
- Paiement de votre abonnement et éventuellement de votre nouvelle carte MoBIB* ;
- La nouvelle carte MoBIB* chargée de votre abonnement vous sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée ;
- Vous recevez un e-mail de confirmation.

Renouveler votre Abonnement Brupass (XL) :

Vous pouvez renouveler votre Abonnement Brupass (XL) pour 1 mois ou 12 mois :

- Aux automates SNCB à condition que vous ayez déjà acheté un Abonnement Brupass (XL) au guichet ou sur le [site web de la SNCB](http://www.sncb.be) (via votre compte « MySNCB »), sur votre carte MoBIB;
- Aux guichets SNCB ;
- Dans un point de vente STIB ;
- Dans un point de vente TEC ;
- Dans un point de vente De Lijn.

A QUEL PRIX ?

Le prix des validations de 1 et 12 mois émises par la SNCB est forfaitaire en fonction du type (Abonnement Brupass ou Abonnement Brupass XL). Les validations des Abonnements Brupass (XL) ne sont émises qu'en 2^{ème} classe.

COMMENT L'UTILISER ?

- Durant la période de validité de votre Abonnement Brupass (XL), vous voyagez librement dans l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL).
- Les déplacements en train entre 2 gares* de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL) via une gare située hors de cette même aire de validité ne sont pas autorisés.
- Votre voyage effectué sur le réseau de la SNCB doit être terminé avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Votre Abonnement Brupass (XL) est nominatif et n'est jamais cessible.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Les demandes de remboursement des Abonnements Brupass (XL) achetés à la SNCB doivent être introduites au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des règles de remboursement comme décrites ci-dessous. Les demandes de remboursement avec effet rétroactif ne sont pas acceptées sauf en cas de maladie avec sortie interdite (attestation médicale nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Services
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre Abonnement Brupass (XL) est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre Abonnement Brupass (XL) en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Brupass (XL) d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Brupass (XL) en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%

Exemple de remboursement pour un ABONNEMENT BRUPASS pour une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours
600,00 EUR	330,00 EUR	150,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Brupass (XL) acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER DE TYPE D' ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez échanger votre Abonnement Brupass (XL) durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Vous pouvez échanger votre Abonnement Brupass (XL) uniquement contre un nouvel abonnement du même type, pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de votre Abonnement Brupass (XL) initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité de l'Abonnement Brupass (XL) que vous voulez échanger.
Si la valeur résiduelle de votre abonnement initial excède le prix de votre nouvel abonnement, le solde vous sera remboursé .

Exemple : ABONNEMENT BRUPASS valable en 2^e classe pour 12 mois (€ 600,00) échangé après 180 jours d'utilisation :
 $600 - (600 \times 180/365^1) =$ à arrondir aux dix eurocents les plus proches \Rightarrow € 359,70
Frais administratifs* = € 10,00 \Rightarrow € 359,70 - € 10,00 = **€ 349,70** à déduire du montant du nouvel abonnement.

PUIS-JE CHANGER LA CLASSE DE MON ABONNEMENT BRUPASS (XL)?

Non, l'Abonnement Brupass (XL) est disponible uniquement en 2^{ème} classe.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Vous êtes déjà en possession de votre Abonnement Brupass (XL) valable en 2^e classe.

Vous achetez un ticket surclassement* (voir fiche-produit « [Surclassement](#) »).

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Dans l'aire de validité de l'Abonnement Brupass (XL), aucun supplément n'est dû.

Votre Abonnement Brupass (XL) n'est pas valable pour aller à Brussels Airport - Zaventem. Vous devez acheter un titre de transport supplémentaire.

Soit vous achetez un titre de transport auquel vous avez droit comprenant le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*

- si vous êtes en possession d'un Abonnement Brupass, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la Zone* Bruxelles à destination de Brussels Airport-Zaventem, ou vice versa.
- si vous êtes en possession d'un Abonnement Brupass XL, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la dernière gare de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass XL (Zaventem) à destination de Brussels Airport-Zaventem ou vice versa,

Soit, vous achetez un titre de transport ne comprenant pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*, dans ce cas, ce SUPPLEMENT sera acheté séparément.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MoBIB?

Voir fiche « Carte [MoBIB](#) ».

¹ Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).

QUE PERMET MON ABONNEMENT BRUPASS (XL)?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) dans l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL).

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé entre toutes les gares ou points d'arrêts appartenant à l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL). Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous souhaitez.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Vous serez en possession d'un autre titre de transport valable à partir de la dernière gare faisant partie de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL) (soit Zone* Bruxelles pour l' Abonnement Brupass, soit la dernière gare de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass XL en direction de votre destination) vers votre destination finale.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre Abonnement Brupass (XL) vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings gérés par [Parking SNCB](#).

Votre Abonnement Brupass (XL) est chargé sur votre Carte MoBIB personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MoBIB*](#)

Pour les déplacements SNCB auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.